

Critères de sélection des artistes français

Nous avons tenté d'établir des critères précis, aussi objectifs que possible, pour sélectionner les artistes de cette étude. De façon très globale, la sélection considère le nombre d'expositions dans des lieux reconnus et dans un laps de temps d'activité limité (4 ou 7 ans). Les expositions ne sont prises en compte qu'aux conditions suivantes :

- avoir eu lieu durant la période couverte par l'étude (1987-2017) *mise à jour prévue le 31/12/2019* ;
- être personnelles, durer au moins trois semaines et présenter au moins trois œuvres ou une installation d'envergure ;
- avoir eu lieu du vivant de l'artiste et moins de 25 ans après sa première exposition personnelle, l'étude ne s'intéressant qu'aux artistes participant à l'art « en train de se faire » et non à ceux faisant partie de *l'Histoire de l'Art Contemporain*.

Remarques :

- dans le cas d'une exposition personnelle itinérante, seules les deux premières étapes sont prises en considération ;
- aussi prestigieuses soient elles, ne sont pas prises en compte les participations, mêmes récompensées, aux événements, prix et projets suivants : Fiac, Prix Marcel Duchamp, Biennale de Venise, Documenta de Kassel, Münster Skulptur Project, Manifesta, Berlin Biennale, Art Basel Statements, Art Basel Unlimited ;

Dans cette étude, pour appartenir à la scène française un artiste peut être soit de nationalité française, soit être né en France, soit avoir vécu plus de 15 ans en France.

En outre, l'artiste aura eu **l'un des trois** parcours suivants :

- **soit dans un intervalle de 7 ans,**
 - une exposition personnelle dans l'une des galeries participant à la FIAC la même année,
 - trois expositions personnelles dans des [lieux prestigieux au niveau national](#) (dont deux en France et l'autre en France ou dans un pays limitrophe ;
- **soit dans un intervalle de 7 ans,** trois expositions personnelles dans des musées d'art contemporain reconnus dont deux se trouvent en France et l'autre en France ou dans un pays limitrophe ;
- **soit dans un intervalle de 4 ans,** cinq expositions personnelles, dont au moins trois dans des lieux de renommée nationale, et deux autres en France ou dans un pays limitrophe.